

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JANVIER 2009

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 26 janvier 2009 à 20 H 00, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 22 janvier 2009.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion, à savoir :

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Eric MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Edith SCHWAB, Gilbert SEYLLER et Jean-Michel STIRMEL.

Absents excusés : Joseph MEMHELD donne procuration à Martine FRANTZ, Christian SCHAUNER donne procuration à Christophe KNOBLOCH

Secrétaire de séance : Gilbert SEYLLER

Assistantes déléguées au secrétariat : Emilie SCHUTZ et Christiane FRANTZ

Ordre du jour :

1. Adoption du procès verbal de la séance du 9 décembre 2008
2. Compte Rendu de la commission des Finances du 19/01/2009
 1. Demandes d'aide d'associations
 2. Avenants extension école
 3. Rénovation et mise aux normes de l'étage de la maternelle
 4. Réaménagement intérieur de la mairie
 5. Achat d'un copieur mairie
 6. « Mémoires de vies »
 7. Taxes et produits irrécouvrables – Admission en non-valeur de redevances irrécouvrables
 8. Divers
 - Dotation Générale de Décentralisation
3. Mise en place des nouveaux dispositifs de collecte au SMICTOM
4. Demande des riverains du lotissement « Hinterfeld »
5. Lotissement Rue de la Forêt
6. Mise en place du Relais Poste
7. Divers
 1. Droit de préemption

1. Adoption du procès verbal de la séance du 9 décembre 2008

Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal de la séance du 9 décembre 2008, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Compte Rendu de la commission des Finances du 19/01/2009

1. Demandes d'aide d'associations

a. Association de pêche

L'association de pêche sollicite une subvention pour la journée de pêche des jeunes qui aura lieu cette année le 27 juin 2009. En 2007 et 2008, une somme de 460 € avait été accordée. Il est proposé de reconduire cette somme. Adopté.

b. Football club

Le FCW sollicite une subvention pour le remplacement de la machine à tracer le terrain. Le prix de la machine est de 600€ HT (726€ TTC). Le stockage de la peinture nécessite une cuve de 500 L dont le prix HT est de 150€ (181,50€ TTC). Il est convenu de suspendre cette décision pour l'instant, afin de voir d'abord les machines dont disposent les clubs alentours. Jean-Blaise FEIST explique qu'il a contacté différents clubs qui possèdent la même machine et en sont très satisfaits.

D'autre part, le club sollicite également une participation de la commune pour les frais de chauffage et d'électricité. Si la commune prend en charge les frais d'électricité et de chauffage du FCW, cette décision n'est pas égalitaire par rapport aux autres associations. Il est proposé d'augmenter la part de subvention accordée au FCW par la commune pour les membres de moins de 18 ans. Cette décision est finalement suspendue dans l'attente de trouver une solution et de voir notamment comment les communes alentours fonctionnent avec leur club de foot. Adopté.

c. Club de pétanque

Un nouveau club de pétanque a été constitué à Wittisheim : Le « PC WETTSA ». Ce nouveau club sollicite une subvention pour les inscriptions du club au Journal Officiel (76 €) et à la Fédération FFPJP (155€) pour un montant total de 231€. Un débat s'ensuit dans lequel divers avis sont exprimés. Il est conclu que la commune ne peut pas reconnaître un second club en raison notamment des frais supplémentaires que cela engendre. Cette demande est donc refusée. Adopté.

d. Harmonie Espérance

L'Harmonie Espérance organise le samedi 7 février 2009 son concert d'hiver à l'Eglise St-Blaise de Wittisheim. La chorale de Wittisheim, ainsi que celles de Muttersholtz et Saasenheim participeront à ce concert. L'association sollicite une subvention pour la prise en charge du vin d'honneur qui aura lieu à l'issue de la cérémonie. Une subvention de 100€ est accordée. Adopté.

D'autre part, il est nécessaire d'achever les travaux du club-house, notamment l'extérieur. Divers devis pour ces travaux ont été sollicités. Le crépi est à faire et une solution doit être trouvée pour résorber les flaques d'eau sur le sol à l'extérieur du bâtiment. Après étude de ces propositions financières, il est convenu qu'une commission voirie ira sur place.

2. Avenants extension école

Concernant l'extension de l'école, des travaux supplémentaires sont prévus pour le lot Electricité :

- Déplacement du tableau existant dans le dégagement primaire
- Travaux complémentaires pour porte coupe-feu
- Eclairages complémentaires dans dégagement école maternelle
- Mise aux normes de l'alarme

Le montant du marché initial est augmenté de 10 138,30 € HT, soit 12 125, 41 € TTC, et passe de ce fait à 35 915, 60 € HT, et 42 955,06 € TTC, soit une augmentation du marché de 39,33 % (augmentation de 19,73 % au 1^{er} avenant soit un montant total de 59,06 % pour la totalité du lot). Adopté.

Des travaux supplémentaires se sont également ajoutés pour le lot 6, Menuiserie :

- *Avenant 1* : travaux complémentaires pour le rez de chaussée de la maternelle : tablettes de fenêtres, bloc porte ...

Le montant du marché initial est augmenté de 4 299,00 € HT, soit 5 141,60 € TTC, et passe de ce fait à 63 724, 84 € HT, et 76 214,90 € TTC, soit une augmentation du marché initial de 7,23 %.

- *Avenant 2* : réalisation de sérigraphie sur les vantaux des tableaux

Le montant du marché initial est augmenté de 413,60 € HT, soit 494,67 € TTC, et passe de ce fait à 64 138,44 € HT, et 76 709,57 € TTC, soit une augmentation du marché de 0,64 % (premier avenant de 7,23 % soit 7,87% pour la totalité du lot 6).

Adopté.

3. Rénovation et mise aux normes de l'étage de la maternelle

Lors du précédent Conseil Municipal, la mise aux normes de l'appartement à l'étage de la maternelle avait été évoquée. Cependant, ces travaux ne s'inscrivent pas dans le cadre du marché de l'extension de l'école. En effet, les travaux initialement prévus concernaient l'extension et non la rénovation, c'est pourquoi il convient de créer une nouvelle opération qui s'inscrira dans le budget 2009 et qui s'intitule « Rénovation et mise aux normes d'un ancien logement pour un usage scolaire ».

Pour cette nouvelle mission, Monsieur FINTZ, architecte, a fourni un chiffrage de la mission de maîtrise d'œuvre qui sera de 800 € HT. Le bureau de contrôle a également été sollicité pour un chiffrage de sa mission et les devis pour les travaux sont en cours d'estimation. Trois corps de métier interviendront : menuiserie, serrurerie et électricité. Les sols et les peintures seront faits en régie. Une demande de DGE a été faite pour ce projet.

Il est demandé au Conseil d'approuver cette nouvelle opération et d'autoriser le Maire à signer les documents s'y rapportant. Adopté.

4. Réaménagement intérieur de la mairie

Lors de la réunion du 14 janvier avec Monsieur SPATZ, il a été convenu de rajouter dans ce chiffrage la mise en place d'une kitchenette dans la pièce où sont situés les isoloirs. D'autre part, des devis ont été sollicités auprès de sociétés informatiques pour le déplacement des postes informatiques du secrétariat avant les travaux, et leur réinstallation après travaux ainsi que l'installation d'une prise réseau et d'un poste informatique dans le bureau de monsieur le Maire. En ce qui concerne le mobilier, des devis et des esquisses ont été demandés pour une banque d'accueil. Le chiffrage définitif, incluant ces derniers éléments sera communiqué lors d'une séance prochaine. Une demande de DGE a été faite pour ce projet. Adopté.

5. Achat d'un copieur mairie

La Commission des Finances a opté pour l'achat d'un copieur CANON, auprès de la société CANON FAC SIMILE (Canon en direct), pour un montant total de 8 900 € HT. C'est un copieur couleur, équipé d'un système de GED (Gestion Electronique des Documents) qui permet la gestion et l'indexage de fichiers. D'autre part, dans cette offre et pour le même prix est aussi proposé un copieur reconditionnée noir&blanc pour l'école maternelle. La mise en configuration est de 350 € HT et le contrat connectique de 30 € HT /mois. La maintenance est de 0,00595 € HT la page noir et blanc et 0,0595 € HT la page couleur. Adopté.

Justin FAHRNER arrive à 21 h 55.

6. « Mémoires de vies »

« Mémoires de Vie » est un concept qui permet aux communes de réaliser un livre sur leur histoire. Dans le cadre de la réalisation d'un livre sur Wittisheim, une commission composée de membres du Conseil a été désignée lors du précédent Conseil. Justin FAHRNER explique qu'il a également sollicité des personnes extérieures, notamment d'anciens élus pour apporter leurs compétences à ce livre qui sera principalement agrémenté d'images. Il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'éditeur « Carré Blanc », partenaire des communes pour ce type de projet. Adopté.

7. Taxes et produits irrécouvrables – Admission en non-valeur de redevances irrécouvrables

Après avoir donné quelques renseignements sur le caractère admissible en non-valeur de certaines redevances d'ordures ménagères et d'assainissement (bien que ce fait n'éteigne pas la dette qui peut être récupérée à tout moment en cas de meilleure situation), le Maire, à la demande du Comptable, sollicite le Conseil pour se prononcer sur l'allocation en non-recouvrement des montants suivants :

- M. HOUFFEL Marcel pour REOM en 2000 et 2002 :

118,61 € et 220 €

Tous les montants indiqués le sont, pour mémoire, sans restes à réaliser sur frais de poursuites.

- M. HOUFFEL Marcel pour la taxe locale d'équipement : 1 344, 00 €

Tous les montants indiqués le sont, pour mémoire, sans restes à réaliser sur frais de poursuites.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire, sur proposition du Comptable,

Après en avoir délibéré,

Sur demande du Maire,

- **approuve** l'admission en non-valeur des sommes énumérées ci-dessus ;
- **autorise** la décharge au Comptable des sommes détaillées aux différents états ainsi que signature de ceux-ci par le Maire.

Adopté.

8. Divers

a. Dotation Générale de Décentralisation

La Commune a perçu la somme de 57 € à titre de compensation du contrat d'assurance souscrit pour se garantir contre les risques liés à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol.

b. Taux modulés

Jean-Marie BECK explique que le Conseil Général arrête chaque année les taux modulés applicables aux communes. Le mode de calcul intègre la prise en compte du potentiel financier des communes. Ainsi pour 2009, les taux s'appuient sur les données fiscales les plus récentes, à savoir celles de la DGF 2008. D'après ces bases, le taux 2009 de la commune est identique au précédent et s'élève à 32%.

c. Poteaux d'incendie

Deux poteaux d'incendie sont à remplacer :

- Rue de l'Ecluse pour un montant de 2 373, 30 € HT
- Rue des Lilas pour un montant de 3 568,35 € HT

D'autre part, un poteau d'incendie sera mis en place Rue du Lac, un devis est en cours.

Une demande de subvention sera faite au Conseil Général.

Adopté.

3. Mise en place des nouveaux dispositifs de collecte au SMICTOM

Le Maire a rencontré Monsieur IMBS, Vice-Président du SMICTOM et Mme Sylvie PEPIN, Responsable de Communication pour évoquer les nouveaux dispositifs de collecte.

Il appartient à la commune de dresser une liste des personnes qui seront référents lors de la mise en place de ce dispositif. L'objectif est qu'un certain nombre de personnes de la commune puissent répondre aux interrogations des administrés.

Le Maire propose que les membres du Conseil fassent partie de ces référents, de même que le personnel communal, les présidents d'association.

Ces personnes devront suivre une formation de 3 heures, assurée par un agent du SMICTOM.

Deux sessions sont proposées :

- Mardi 03/02 en journée (14h à 17h)
- Mercredi 4/02 en soirée (18h30 à 21h30)

Il est demandé aux membres du Conseil de s'inscrire pour l'une ou l'autre session.

4. Demande des riverains du lotissement « Hinterfeld »

Monsieur Arthur Jaegli, riverain du lotissement « Hinterfeld » a écrit au Maire et souhaite, au nom des riverains, qu'un second luminaire soit installé sur le mat existant dans la rue du cimetière. Le chemin du lotissement étant en indivision, la commune n'est donc pas propriétaire et ne peut pas procéder à la mise en place de l'éclairage public. Dans le cadre d'un lotissement privé, la commune n'a pas cette compétence. Si les riverains souhaitent l'installer, il leur appartient de prendre cette décision communément. Adopté.

5. Lotissement Rue de la Forêt

Concernant le lotissement, les devis pour l'eau potable et le téléphone sont en cours, la proposition pour l'assainissement a déjà été acceptée. Concernant la voirie (pose d'enrobés, trottoirs...), quatre entreprises ont été sollicitées pour une offre de prix. Divers éléments se rajouteront lors des raccordements aux réseaux eau potable et téléphone. Ce point est donc suspendu dans l'attente des chiffres définitifs. Adopté.

6. Relais Postal

A l'heure actuelle, les tractations sont encore en cours. M. Touzé, directeur de la Poste de Marckolsheim se chargera d'informer le Maire et les Adjointes de la suite donnée.

7. Divers

a. Droit de préemption

Le Maire informe que le droit de préemption n'a pas été exercé lors des ventes immobilières suivante :

De Mme Catherine STEPHAN à M. Alexis NEUHUSER et Melle Barbara LAEMMEL pour l'habitation située 23 rue de Muttersholtz – section 2, parcelle 5 d'une superficie de 294 m².

De M. Steve WEYH à M. Marc MENTZ et Melle Patricia PIERREZ pour l'habitation située 8 rue de Bergheim – section 30, parcelle 317/174 d'une superficie de 821 m².

De RINGEISEN METAL EXPORT à la SCI MALDONADO pour le terrain situé 3 rue de l'Ecluse, - section 44, parcelle 194/1 d'une superficie de 240m².

De SIMLER KEMPF Marie Madeleine à Mme Nathalie CAPOT pour les terrains situés rue de Sundhouse, section 7, parcelles 428/176 et 430/176 d'une superficie totale de 392 m².

De ROHMER Marie-Odile née MULLER à M. et Mme Patrick UHL pour le terrain situé rue de Hilsenheim-section2, parcelle 189/51 d'une superficie de 400m².

b. Jardin communal

IL convient de faire le changement au niveau du jardin communal donné en bail à Alexandre ECKERT. Ses parents, M et Mme ECKERT Jean-Claude demandent le transfert du bail. Ils souhaitent le clôturer. Adopté.

c. Fenêtre de la salle polyvalente

Comme évoqué lors de la séance précédente, une fenêtre est à remplacer à la salle polyvalente. Trois devis ont été sollicités : Krieger de Hilsenheim n'a pas répondu à l'offre, Menuiseries RAESER de Sélestat ont fait une proposition pour 1 599 € HT et l'entreprise SCHWEITZER de Bindernheim, une offre d'un montant de 1367 € HT. Il est proposé de choisir le moins disant, SCHWEITZER de Bindernheim. Adopté.

d. Extension des Jardins de Gaïa

Le Maire explique que l'extension des jardins de Gaïa se précise : le permis sera déposé dans un mois. Il est nécessaire qu'il y ait une sortie pour les camions (1 à 3 passages par jour). Un revêtement devra être posé sur le chemin à l'arrière de l'entreprise. Généralement, les frais de réfection des chemins étant partagés entre la commune et l'Association Foncière, il sera proposé de faire de même pour les frais de pose du macadam du chemin du Stockplatz jusqu'à l'entrée de la ferme Kieny. Des devis seront sollicités pour cette opération.

e. RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)

Justin FAHRNER explique que son retard à la séance est dû à une réunion à Sundhouse qui avait pour objet de trouver des solutions pour empêcher la suppression du RASED. La réunion n'était pas terminée lorsqu'il est parti.

f. Montréal du Gers

Suite aux tempêtes qui ont eu lieu dans le sud-ouest, le Maire de Montréal a donné des nouvelles de la commune ; aucun blessé mais de nombreux dégâts, arbres arrachés et tombés sur les routes, chutes de tuiles, de cheminées. Il n'y a pas de courant depuis deux jours et il ne sera probablement pas rétabli avant le milieu de la semaine. La maison de retraite a pu être pourvue d'un groupe électrogène. Les habitants de la commune n'ont pas de pain depuis samedi dernier.

g. Rheinhausen

Le Maire et Justin FAHRNER ont rencontré le Maire de Rheinhausen. Il a été convenu que les conseillers de Rheinhausen rencontreront ceux de Wittisheim le lundi 30 mars 2009. La cérémonie officielle de jumelage aura lieu à Rheinhausen le 9 mai 2009. Le départ se fera en bus de Wittisheim vers 16 heures.

h. Projet éco-écoles

L'école de Wittisheim participe au projet éco-écoles, avec pour thème l'eau. Dans ce cadre, il est proposé de mettre un récupérateur d'eau de pluie, des sous-compteurs d'eau aux robinets et des petits réservoirs pour les chasses d'eau. Il s'agira de trouver une solution pour que ce soit un investissement rentable pour la commune.

i. SCOT de Sélestat

Les conseillers sont invités à une réunion du SCOT de Sélestat le 3 février à 20 heures à la Maison des Associations de Hilsenheim.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire de séance,
Gilbert SEYLLER.

Le Maire,
André KRETZ.